



CHARTRE UNISSANT LES MEMBRES DU SEL-CALADE :

En adhérant au SEL-CALADE chaque membre accepte la Charte ci-dessous :

Le Sel, (Système d'échanges Local) a pour but de promouvoir des échanges sans argent, basés sur la confiance, le respect mutuel, l'équité, l'esprit de coopération, et la valorisation de chacun.

Le Sel est destiné à favoriser surtout, les liens entre les personnes, dans des échanges de proximité à Villefranche sur Saône et ses environs.

Le SEL-CALADE est autogéré.

Chacun est donc encouragé à participer à la vie du SEL, tant pour son organisation que pour le bon fonctionnement.

- 1) Je m'engage à participer au moins, à une réunion ou à une rencontre par an.
- 2) Je m'engage à participer à la pratique d'échanges de services ou de biens, de connaissances, de loisirs selon le principe du SEL.
- 3) J'accepte le principe de l'échange avec le « Grains de Raisin » comme unité interne. On ne peut pas changer les « grains de raisin » en euros.
- 4) Les échanges de service sont fixés sur la base du temps passé : je reconnais que 60 « grains de raisin » équivalent à 60 minutes d'activité.
- 5) Les conditions des échanges de biens sont négociées de gré à gré, en « grains de raisin » entre les seuls adhérents impliqués.
- 6) Je m'engage à informer mon (ma) partenaire des conditions de l'échange.
- 7) Je reconnais à chacun, le droit de refuser un échange.
- 8) Je m'engage à tenir à jour mon compte de grains de raisins sur ma page du site, d'y entrer et de valider les échanges que je fais.
- 9) Je comprends qu'un solde négatif implique une volonté de le combler en offrant des services, des savoir-faire ou des biens aux autres adhérents.

10) De la même manière avec un solde positif, j'ai la volonté de mettre en œuvre la réalisation d'un besoin en recherchant un partenaire pour un échange

11) J'actualise régulièrement mes « offres » et mes « demandes » sur le site , afin de favoriser les échanges.

12) Les conflits éventuels entre adhérents seront résolus par le dialogue. J'accepte l'aide éventuelle de médiateurs, sous couvert du C.A.

13) Je m'engage à la discrétion et au respect de la vie privée des Sélistes.

14) J'échange des idées à l'intérieur de l'Association, sans exercer de prosélytisme . Toute utilisation du SEL par intérêt : personnel, partisan, syndical, politique, religieux ou commercial est Interdite.

15) J'autorise la publication de mes : nom, téléphone, adresse mail et postale, ainsi que la diffusion de mes « offres » et « demandes » uniquement auprès des autres membres du Sel- Calade dans le cadre des règles en vigueur.

16) Je m'engage à ne pas me servir des coordonnées des adhérents en dehors du cadre du Sel.

17) Afin qu'un service échangé ne puisse être assimilé à l'exercice d'une profession et risquer ainsi d'être fiscalisable, un même service ne peut se pratiquer que de manière non répétitive ou ponctuelle : type « coup de main », aide, découverte ...

18) L'Association Sel-Calade, se dégage de toute responsabilité dans ce domaine .

19) Je déclare être majeur (e) et être couvert(e) par une Assurance Responsabilité Civile et être à jour de mes cotisations.

20) Je m'engage à lire le Règlement Intérieur annexé à cette Charte qui apporte des compléments sur tout le fonctionnement du Sel-Calade.

21) Le non-respect de cette Charte pourra entraîner la radiation du Sel-Calade

Charte mise à jour suite à l'assemblée générale du 2 mars 2019